

Décision concernant la quatrième question à l'ordre du jour: Questions découlant des travaux de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail: Suivi de la résolution relative à la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan de suivi présenté dans le document GB.322/INS/4/1 destiné à assurer la mise en œuvre des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget ainsi que d'initiatives de mobilisation de ressources, et, dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre du programme et budget de la période biennale 2014-15.

(Document GB.322/INS/4/1, paragraphe 61.)